

Parc national de Port Cros

Objectif 4.I Faire des îles un espace d'excellence en matière d'écoresponsabilité

Les enjeux énoncés ci-dessous sont communs avec ceux de l'orientation 4.4 de la Charte « Faire des îles un espace exemplaire d'écoresponsabilité ». Cinq mesures communes s'appliquant aux coeurs et à l'aire potentielle des îles sont développées dans la **partie 4** plutôt que dans cette partie dédiée aux coeurs, car les enjeux sont plus marqués pour les espaces construits de l'aire optimale d'adhésion de Porquerolles que pour ceux du coeur de Port-Cros. Le contexte de l'île de Porquerolles, quasiment identique pour les espaces classés en aire optimale d'adhésion et en coeur, est développé dans l'Orientation 4.4.

N'est ici développé que le contexte de l'île de Port-Cros. L'objectif 4.I tout comme l'orientation 4.4 visent à trouver collectivement des solutions innovantes aux problématiques de développement durable identifiées sur les îles :

Favoriser l'écomobilité terrestre et maritime

Contrairement à Porquerolles, la réduction du parc automobile n'est pas un enjeu prioritaire pour Port-Cros, même si cette réduction doit être recherchée. Actuellement, le nombre de véhicules terrestres sur l'île est d'une quinzaine de véhicules dont seulement trois électriques. L'objectif premier de la charte dans ce domaine, est d'accélérer la transition des véhicules thermiques vers des véhicules électriques terrestres moins polluants et la promotion de navires à propulsion électrique ou hybride.

Préserver la ressource en eau et la qualité des milieux aquatiques

L'objectif de la charte est d'identifier et mettre en oeuvre des solutions qui répondent aux besoins des habitants, tout en préservant durablement la ressource. En plus de la réduction des consommations d'eau potable par la sensibilisation des usagers, les solutions portent en priorité sur la récupération des eaux pluviales et de ruissellement et sur l'amélioration de l'efficacité des systèmes existants (réutilisation, etc.) Des solutions techniques doivent être recherchées à Port-Cros pour récupérer tout ou partie des 80 m3 journaliers rejetés en mer après traitement par la station d'épuration. Le contrat de baie des Îles d'Or sera déterminant dans l'atteinte de cet objectif.

[...]

Réduire les consommations d'énergies et développer les énergies renouvelables intégrées dans le paysage

La charte vise à réduire les consommations en améliorant ; la performance du bâti (isolation, éclairage, ventilation, etc.) ; les comportements des usagers et en mobilisant les sources d'énergie non polluantes. Sur ce dernier point, un effort en matière d'innovation technique et réglementaire est nécessaire, pour rendre possible l'installation de ces sources d'énergie et leur intégration paysagère, dans le cadre très contraint du village de Port-Cros, inclus en grande partie dans le périmètre de protection du Monument Historique classé du Fort du Moulin.

1 mesure partenariale	Rôle de l'établissement public	Contribution des communes	Principaux autres partenaires
-----------------------	--------------------------------	---------------------------	-------------------------------

Parc national de Port Cros

adhérentes

Parc national de Port Cros

[...]

[...]

[...]

[...]

Référence ID de l'article : #4686

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-09-12 18:06